

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – DÉROGATION MINEURE – 3015, RUE SPRINGLAND

PRENEZ AVIS que l'étude de la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 3015, rue Springland, lequel est érigé sur le lot 6 295 875 du cadastre du Québec, initialement prévue à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 septembre 2021, est reportée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du **4 octobre 2021, à 19 h.**

Cette dérogation mineure permettrait :

- une marge latérale gauche d'au plus 26 centimètres,

et ce, en dérogation à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre des demandes de renseignements ou des commentaires par écrit, d'ici le **17 septembre 2021**, soit :

- Par courriel à l'adresse greffesud-ouest@montreal.ca

ou

- Par la poste, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal, Québec, H4C 2K4

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **17 septembre 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Le présent avis remplace celui publié le 23 août 2021.

Fait à Montréal, le 2 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire